

# TARGET SC

Date d'émission 19-août-2013

Date de révision 09-août-2017

Numéro de révision: 2

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Code produit	HBT08
Nom du produit	TARGET SC
Synonymes	METAMITRON 700 SC
Substance pure/préparation	Préparation

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Herbicide
-------------------------	-----------

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité

Fournisseur	UPL France Energy Park 132-190 Boulevard de Verdun 92400 COURBEVOIE Tél.: + 33 (0)1 46 35 92 00 e-mail : contact.uplfrance@uniphos.com
Adresse e-mail	fds.cerexagri@uniphos.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	<b>(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670</b>
France	ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

##### Santé humaine

Toxicité aiguë par voie orale                    Catégorie 4 - H302  
Sensibilisation cutanée                            Catégorie 1 - H317

##### Environnement

Toxicité chronique pour le milieu            Catégorie 1 - H410  
aquatique

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



Mention d'avertissement

ATTENTION

##### Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

##### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit  
P280 - Porter des gants de protection et des vêtements de protection  
P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
P330 - Rincer la bouche  
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon  
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P391 - Recueillir le produit répandu  
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale

##### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

### 2.3 Autres dangers

Contient: 1,2-Benzisothiazolin-3-one

### 3. Composition/informations sur les composants

#### 3.2. MÉLANGES

Nom chimique	N° CE	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	No REACH.
metamitron	255-349-3	41394-05-2	50 - 60	-	Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400)	aucune donnée disponible
Fatty Alcohol Ethxylate	-	68131-39-5	< 1	-	Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400)	aucune donnée disponible
1,2-Benzisothiazolin-3-one	220-120-9	2634-33-5	< 1	-	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400)	aucune donnée disponible

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

### 4. Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
<b>Contact oculaire</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau Si les symptômes persistent, consulter un médecin
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Jet d'eau  
Poudre sèche  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO2)

**Moyens d'extinction appropriés** Aucune information disponible

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Danger spécial** Une décomposition thermique peut produire des fumées toxiques.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger  
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines  
Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le déversement avec une matière inerte (par exemple de la terre ou du sable sec), puis la placer dans un récipient à déchets chimiques

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Manipulation**

Mettre en place une ventilation adaptée  
Porter un équipement de protection individuel  
S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail

#### **Mesures d'hygiène**

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
Se laver les mains soigneusement après manipulation

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

<b>Limites d'exposition</b>	Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle
<b>Niveau dérivé sans effet (DNEL)</b>	Aucune information disponible
<b>Concentration prévisible sans effet (PNEC)</b>	Aucune information disponible

### 8.2 Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques</b>	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
-----------------------------	---

#### Équipement de protection individuelle

<b>Protection des yeux</b>	-.
<b>Protection de la peau</b>	-.
<b>Protection des mains</b>	-.
<b>Protection respiratoire</b>	-

<b>Autres équipements de protection</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour protéger l'opérateur, porter :               <ul style="list-style-type: none"> <li>· Pendant le mélange/chargement :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;</li> <li>- Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;</li> <li>- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;</li> <li>- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;</li> <li>- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.</li> </ul> </li> <li>· Pendant l'application :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>- Combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ;</li> <li>- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>Si application avec tracteur sans cabine :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique ;</li> </ul> </li> <li>Si application avec tracteur avec cabine :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique n'est nécessaire que lors d'interventions sur le matériel de pulvérisation et les gants doivent être stockés à l'extérieur de la cabine ;</li> </ul> </li> <li>· Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;</li> <li>- Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;</li> <li>- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;</li> <li>- En cas de risque d'exposition à des particules pulvérisées, porter un demi-masque filtrant à particules (EN 149) ou demi-masque connecté à un filtre à particules (EN 140 + 143). Le masque doit être stocké à l'extérieur de la cabine.</li> <li>- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;</li> <li>- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.</li> </ul> </li> <li>· Pour protéger le travailleur amené à intervenir sur les parcelles traitées, porter des gants à usage unique en nitrile (ambidextre à épaisseur fine tolérés) ; et une combinaison de type 5 ou 6.</li> </ul>
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Aucune information disponible

## **9. Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	blanche	
<b>État physique</b>	Liquide	
	suspension concentrée	
<b>Odeur</b>	caractéristique	
<u>Propriété</u>	<u>VALEURS</u>	<u>Remarques/ Méthode</u>
<b>pH</b>	6.53	(1% solution)
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Aucune information disponible	
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Aucune information disponible	
<b>Point d'éclair</b>	> 76 °C	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Ne s'applique pas	
<b>Tension superficielle</b>	38,7-43,6 mN/m	
<b>Densité</b>	1,2058	
<b>Hydrosolubilité</b>	Miscible dans l'eau	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune information disponible	
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Aucune information disponible	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune information disponible	
<b>Température de décomposition</b>	Aucune information disponible	
<b>Viscosité</b>	0,1371-0,1914 mPa.s	Viscosité dynamique
<b>Propriétés comburantes</b>	Non comburant	
<b>Propriétés explosives</b>	Non	

### **9.2 AUTRES INFORMATIONS**

**Teneur en COV** Aucune information disponible

## **10. Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Aucune information disponible.

### **10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune information disponible.

### **10.4 Conditions à éviter**

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition

### **10.5 Matières incompatibles**

Acides forts  
Agents comburants forts

### **10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition**

Décomposition thermique en produits inflammables et toxiques :

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Effets locaux

Inhalation	Pas d'information disponible.
Contact oculaire	Pas d'irritation oculaire.
Contact avec la peau	Pas d'irritation de la peau.
Ingestion	Pas d'information disponible.

DL50 orale	2000 mg/kg (rat)
DL50 cutanée	> 2000 mg/kg (rat)

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
metamitron 41394-05-2	1183 mg/kg (rat)	> 5000 mg/kg (rat)	3.17 mg/l (rat) 4 h

#### Toxicité chronique

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Aucune information disponible.

**Sensibilisation** peau: N'a pas d'effet sensibilisant.

**Effets cancérogènes** Aucune information disponible

**Effets mutagènes** Aucune information disponible

**Effets sur la reproduction** Aucune information disponible

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 2.25 mg/l  
 EC50/48h/Daphnia = 98.8 mg/L

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Log Pow
metamitron	0.83
1,2-Benzisothiazolin-3-one	1.3

### 12.4 Mobilité dans les sols

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

### 12.6 Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus/produits non utilisés</b>	Éliminer conformément aux réglementations locales.
<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.
<b>No de déchet suivant le CED</b>	020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.
<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.



**14. Informations relatives au transport****ADR/RID**

<b>14.1 N° ONU</b>	UN3082
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a ( Metamitron )
<b>14.3 Classe de danger</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	274, 335, 375, 601

**IMDG/IMO**

<b>14.1 N° ONU</b>	UN3082
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s ( Metamitron )
<b>14.3 Classe de danger</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Polluant marin
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	274, 335, 969

**IATA/ICAO**

<b>14.1 N° ONU</b>	UN3082
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s ( Metamitron )
<b>14.3 Classe de danger</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	A97, A158, A197



**16. Autres informations****Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Date de révision** 09-août-2017

**Remarque sur la révision** Sans objet

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Avis de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**